

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Accompagnement du point info énergie de l'association Union Départementale de la CLCV Gironde - Convention financière 2013 - Approbation - Subvention

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1/ La CLCV - consommation, logement et cadre de vie - Gironde :

La CLCV est une association nationale indépendante de consommateurs et d'usagers créée en 1952. Elle intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne et du cadre de vie. Elle est agréée comme association nationale :

- de défense des consommateurs
- de protection de l'environnement, représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique
- d'éducation populaire
- éducative complémentaire de l'enseignement public.

Elle est également reconnue comme association nationale représentative des locataires et des copropriétaires.

Le réseau des CLCV comporte plus de 400 associations locales, départementales et régionales, dont l'Union départementale CLCV Gironde (UD CLCV 33) fait partie.

L'UD CLCV33 a été déclarée en préfecture le 2 mai 1956. Son siège social est situé à la résidence Le Ponant, 2 terrasse du 8 mai 1945, 33 000 Bordeaux. Comme la fédération nationale CLCV, l'UD CLCV 33 agit en faveur de la consommation éco-citoyenne et du développement durable. C'est l'une des premières associations à avoir hébergé un point info énergie (EIE). L'EIE de l'UD CLCV 33 a été créé en 2002. Initialement pourvu de 2 postes, il accueille depuis 2009 une troisième conseillère. Les conseillères sont réparties sur 3 sites : Bordeaux Saint Pierre et Mériadeck et Mérignac.

Pour rappel, le réseau des espaces info énergie a été fondé à l'initiative de l'Ademe en 2001. Il compte 500 conseillers, experts en énergie, répartis sur tout le territoire français au sein de 250 EIE. A titre d'information, sur le territoire de la Cub, l'UD CLCV 33 fait partie des 4 EIE qui hébergent 11 conseillers.

2/ La mission pour laquelle la subvention est sollicitée :

L'UD CLCV 33 sollicite une subvention pour l'action de son espace info énergie. Cette mission consiste en la délivrance de conseils sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans l'habitat à l'attention des particuliers. Il s'agit notamment de

- répondre aux demandes des particuliers par téléphone, mail, fax, courrier et visite, recevoir le public sur rendez-vous
- préparer et animer des manifestations, des salons, des visites de sites, des interventions.

L'UD CLCV 33 accompagne également quelques collectivités dans la conduite de leurs politiques en matière de maîtrise de l'énergie dans les logements des particuliers.

Jusqu'en 2012, l'UD CLCV 33 assurait des permanences délocalisées à Bordeaux, Sainte Foy la Grande, Saint Vivien de Médoc et Castelnau de Médoc. En 2013, les permanences à Bordeaux, Sainte Foy et dans le Libournais sont maintenues.

A titre d'information, en 2012, l'EIE a renseigné plus de 1900 demandeurs dont 1200 contacts particuliers via les permanences et 700 sensibilisations lors d'animations et participations à des salons. Il a réalisé 39 animations : participations à des stands et salons, conférences et ateliers, visites de sites, suivi de familles, actions de communication.

En 2013, il s'agit pour l'UD CLCV 33 de poursuivre les différentes missions engagées en 2012. L'association a également engagé un partenariat avec la communauté d'agglomération du Libournais pour y pérenniser ses permanences délocalisées et pour participer au guichet unique en gestation, sur l'accompagnement des particuliers pour la réhabilitation énergétique. Elle a pris des engagements auprès de la ville de Bordeaux pour animer le réseau des « familles à énergie positive » en 2013 et pour intervenir dans son nouveau dispositif personnalisé d'accompagnement de ménages précaires ciblés.

3/ Le lien entre la mission pour laquelle la subvention est sollicitée et les objectifs et politiques communautaires :

La réhabilitation énergétique du parc de logements existants constitue l'un des enjeux majeurs du plan climat de la Cub. Or, via le conseil personnalisé, impartial et gratuit tant au point de vue technique que juridique et financier qu'il délivre, le réseau des EIE est l'un des maillons essentiels du passage à l'acte des particuliers. C'est la raison pour laquelle la Communauté urbaine de Bordeaux affiche depuis février 2011 dans le plan d'actions de son plan climat énergie territorial la volonté de renforcer le réseau de EIE présents sur son territoire.

4/ Perspectives pour 2014 :

L'UD CLCV 33 pourrait, outre ses missions classiques de conseils au particuliers et au même titre que les autres EIE présents sur le territoire communautaire, avoir à mener des actions en lien direct avec les politiques communautaires : faire la promotion du futur « dispositif plan climat » d'aide financière à la réhabilitation thermique des logements des particuliers, entériné par le bureau du 21 mars 2013, jouer un rôle dans la perspective de pérenniser le dispositif communautaire des pionniers du climat.

Elle pourrait aussi participer à la mise en place d'un futur guichet unique à l'échelon communautaire : l'enjeu consiste à répondre de façon efficace à la demande des propriétaires désireux d'engager des travaux de rénovation énergétique dans leurs logements. Or, la CLCV comme les autres EIE présents sur la Cub, est susceptible de jouer un rôle clé dans un éventuel guichet unique à l'échelle communautaire. Dans ce contexte, il est proposé qu'en 2013 la Cub co-finance, outre celui de la CLCV, les EIE de la MPS et du CREAq.

5/ Le budget prévisionnel et le montant de la subvention sollicitée :

Il s'agit d'une première demande de subvention. Elle porte sur le financement partiel des 3 postes de conseillers info énergie présents sur la Cub.

Le budget prévisionnel de l'espace info énergie en 2013 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Achats	2 800 €	Ademe	60 000 € TTC
autres charges externes	29 000 €	Conseil Régional d'Aquitaine	30 000 €
Autres services extérieurs	11 700	Cub	15 000 €
charges personnel	133 200 €	CG33	27 000 €
		Ville de Mérignac	22 000 €
		Ville de Bordeaux	12 000 €
		CALI	4 100 €
		Sainte Foy	2000 €
		<i>Supplément CG33</i>	<i>12 000 € ?</i>
Total	176 700 €	Total	184 100 €

La CLCV attire l'attention sur le fait que l'incertitude pèse sur les recettes potentielles supplémentaires attendues de la part du Conseil Général et que le budget prévisionnel est par conséquent réalisé en fonction des dépenses et recettes potentielles connues de la structure à ce jour.

Evolution du montant des subventions des principaux financeurs 2009 / 2013 par poste

	2011	2012	2013
Ademe	20 000	20 000	20 000
CRA	10 000	10 000	10 000
CG33	16 000	19 000 * 2 postes et 5 500 + 1 poste	9000
Supplément CG33			4000 € ?
Ville de Mérignac (1 poste)	22 000	22 000	22 000
Cub			5 000
Ville de Bordeaux			4 000
CALI			1360

En 2013, l'UD CLCV 33 se trouve en difficulté financière en raison d'une réorientation des programmes et des crédits du Conseil Général. L'association a d'ores et déjà trouvé de nouvelles sources de financements auprès d'autres collectivités territoriales, comme la Communauté d'agglomération du Libournais (CALI) et la ville de Bordeaux. **Notre établissement est également sollicité pour la première fois à hauteur de 15 000 €**

L'Ademe, le CRA et la ville de Mérignac ont accordé les subventions sollicitées dont les montants respectifs s'élèvent à 40 000 €, 20 000 € et 22 000 € et sont stables par rapport à 2012. Le CG33, la ville de Bordeaux et la CALI ont aussi accordé des subventions dont les montants s'élèvent à 27 000 €, 12 000 € et 4 100 €. Le Conseil Général a annoncé une aide complémentaire d'un montant de 4000 € par poste mais cette aide n'a, pour l'heure, pas été versée.

Conformément à la délibération n°2011/0084 relative à l'adoption du plan climat énergie territorial communautaire préconisant le renforcement du réseau des EIE sur le territoire, il est proposé que la Cub accorde à titre exceptionnel à l'UD CLCV 33 15 000 € en 2013 et que notre établissement engage dès à présent le dialogue avec les autres cofinanceurs dans l'objectif de trouver d'ici 2014 un consensus pour stabiliser durablement le financement du réseau des EIE sur la Cub.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le conseil de communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération n°2011/0084 du 11 février 2011 relative à l'adoption du plan d'actions du plan climat communautaire

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

La Cub souhaite se doter des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de réhabilitation énergétique des logements fixés dans le cadre du plan climat communautaire adopté par délibération du 11 février 2011,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 15 000 € TTC à l'Union départementale Consommation Logement et Cadre de Vie Gironde au titre du plan climat communautaire

Article 2 : d'approuver la convention financière ci-annexée

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUILLET 2013**

PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2013

Mme. LAURE CURVALE